

Réunion CA 12 octobre 2017, Perpignan.

Présents : Philippe Bargain, Olivier Bouchaud, Nathalie Colin de Verdière, Paul-Henri Consigny, Nadine Godineau, Catherine Goujeon, Christophe Hommel, Fabienne Le Goff, Véronique Naneix-Laroche, Sylvie Piccoli, Thierry Pistone, Christophe Rapp.

Excusés : Ludovic de Gentile, Eric Caumes, Sabine Genty, Stéphane Jauréguiberry, Jean Philippe Leroy, Albane Perdrix.

Absent : Catherine Gaillard.

Programme congrès 13 octobre

Complément d'information à prévoir sur le programme de la journée : 2 – 3 dias pour évoquer le problème de la peste à Madagascar. Pour OB il faut insister sur le bon sens pendant cette période critique. De même aborder le cas de l'enfant qui présente une rage suite à un morsure par un chien au Sri Lanka. Message essentiel sur la prévention sachant qu'une étude menée au Cambodge, rapporte OB, a montré que c'est avant tout le comportement atypique de l'animal qui est le facteur de risque majeur de rage (OR de l'ordre de 300).

CR précise qu'il y aura, en 2018, de nouvelles recommandations officielles pour la vaccination antirabique préventive mais aussi curatives. Ces recommandations seront présentées lors de la réunion des CAR au mois de décembre.

L'efficacité d'une seule dose rage et ses effets anamnétiques seraient intéressants à connaître. Une étude multicentrique pour valider une dose unique pourrait être envisagée avec la dotation éventuelle de GSK.

Les sessions de la journée seront modérées par PHC, NCdV, HA, CG, CR, VNLR.

Il est prévu de supprimer éventuellement la présentation de PB sur les assistances rapatriements si du retard était pris dans la journée.

Engagement financier de la SMV dans les formations.

OB demande à ce que le CA valide les devis ou convention lorsque des sommes importantes sont engagées. Par exemple convention pour la troupe de simulation d'Angers engagée pour le module 4 ou formation des formateurs.

CH propose qu'en début d'année, lors du premier CA, les organisateurs ou responsablesw de formation présentent le devis ou une estimation pour chaque module de formation.

Il en serait de même pour l'achat de matériel coûteux. La somme à partir de laquelle une validation préalable par le CA doit être obtenue a été discutée. Elle sera de 1000 € : 0 abstention, 0 contre ,11 pour.

Lettre SMV

Il manque encore beaucoup de matière pour la publication de la prochaine lettre. Sont proposés plusieurs sujets : le cas de rage à Lyon, les réfugiés climatiques de Saint Martin, les résumés des présentations du congrès, un dossier Leptospirose. Il sera demandé aux internes en médecine d'envoyer d'ici mi-novembre un résumé substantiel de leur thèse. Le renouvellement du CA sera annoncé et la procédure expliquée pour tous les candidats potentiels et les votants.

Congrès vendredi 30 mars 2018

Thématiques : nouveautés sur les vaccins, futur vaccin du voyageur (dengue, palu, zika, ebola...). Table ronde sur la dengue.

Actualités : Peste (retour sur l'épidémie à Madagascar). Usage de la Primaquine pour les accès de reviviscence *P. vivax* et *P. ovale*. Deux infections sous estimées du voyageur : mélioïdose et leptospirose. Nouvelles recommandations rage avec changement des algorithmes et changement des protocoles vaccinaux.

Assemblée générale extraordinaire : prévoir la possibilité d'un vote électronique pour les futurs renouvellements des CA.

Assemblée générale habituelle en début d'après midi avec présentation de la nouvelle équipe du comité d'action.

Prévoir un mini réunion de CA pour l'élection du nouveau bureau en fin de journée.

Renouvellement des membres du Conseil d'administration

Pour participer au vote du renouvellement des membres du CA, les membres de la SMV doivent être à jour de leur cotisation 2017 ou 2018 : voté à la majorité.

Appel à candidature communiqué aux membres de la SMV par la liste de diffusion : **lundi 11 décembre 2017** et dans la « Lettre ». L'appel à candidature sera envoyé plusieurs fois sur la liste de diffusion jusqu'à la date limite de réception des candidatures.

Vérification de la liste des membres à jour des cotisations 2017 : début janvier.
Envoi par la liste de diffusion pour rappel de mise à jour des cotisations.

L'acte de candidature est possible pour toute personne, membre de la SMV depuis 2 ans minimum.

L'acte de candidature est rédigé sur 1 page maximum, envoyé par courrier au secrétariat de la SMV (Secrétariat général de la SMV C/O Société de Pathologie Exotique BP 50082, 75622 Paris cedex 13) soit par mail (au format pdf) au secrétariat de la SMV (secretariat@medecine-voyages.fr) et aux secrétaires généraux (christophe.hommel@chru-strasbourg.fr ; paul-henri.consigny@pasteur.fr)

Cet acte de candidature comporte :

- (1) un Curriculum vitae abrégé
- (2) la mention des activités qu'il a déjà réalisées au sein de la SMV ou en collaboration avec celle-ci
- (3) les propositions d'activités qu'il s'engage à entreprendre au sein de la SMV s'il est élu
- (4) Les candidats s'engagent par écrit à signaler tout conflit d'intérêt pouvant survenir lors de l'exercice de leur mandat
- (5) Pour les membres sortants du CA, l'ancienneté au sein du CA et le nombre de participations aux réunions du CA et de la SMV doivent être précisés.

Date limite de réception des candidatures : **jeudi 15 février 2018**

Envoi à tout le CA, par mail par Sylviane, d'un document regroupant toutes les candidatures (fichier pdf) : **mardi 20 février 2018**

Les membres du CA vérifient la conformité des candidatures aux statuts et au présent règlement. Echange des commentaires des membres du CA au plus tard jusqu'au **vendredi 23 février 2018** pour validation de la liste.

Etablissement par Sylviane de la liste officielle des candidats : **mardi 27 février 2018**

Envoi sur la liste de diffusion le **1^{er} mars 2018** de la procédure de vote précisant que les documents pour le vote arriveront par courrier.

Ne pourront voter que les membres à jour des cotisations. Les électeurs choisiront 18 personnes maximum pour le CA dans la liste des candidats.

Envoi du matériel de vote uniquement aux membres de la SMV à jour des cotisations 2017 ou 2018 (2018 pour les nouveaux membres) (estimation 300 votes) : **1^{er} mars 2018**

- courrier d'explication pour l'envoi du bulletin de vote
- bulletin de vote = liste officielle des candidats précisant le Nom écrit en majuscule, le prénom, la ville d'exercice déclarée et le statut professionnel déclaré. Les candidats inscrits sur ce bulletin (1 page avec cases à cocher) sont listés par tirage au sort.
- document agrafé regroupant tous les actes de foi des candidats
- enveloppe bleue qui ne doit comporter aucune indication dans laquelle sera glissée le bulletin de vote
- enveloppe (pré-imprimée) de retour avec l'adresse du secrétariat au recto et devant impérativement être émarginée au verso par le votant.

Date limite de réception de l'enveloppe de retour au secrétariat de la SMV : **22 mars 2018**

Procédure de dépouillement lors de la réunion du CA : **jeudi 29 mars 2018**

Prévoir un bureau électoral : 2 membres du CA (PHC + ...), Sylviane + 2 autres membres SMV.

Vote déclaré nul :

- enveloppes de retour non émargées
- enveloppes contenant plus d'un bulletin
- bulletins présentant un signe distinctif ou raturés ou surchargés d'une mention manuscrite
- bulletins comportant un nombre de noms cochés supérieur aux 18 postes à pourvoir.

Vote déclaré blanc :

- enveloppes ne contenant pas de bulletin de vote
- bulletins de vote ne comportant aucun nom coché

Proclamation résultats du nouveau CA lors de l'AG du **vendredi 30 mars 2018**

Election du nouveau bureau lors d'un mini CA : **vendredi 30 mars 2018** (après le congrès).

Divers

Congrès Tunisie

Les tunisiens ont demandé s'il était possible de réaliser le congrès avec la SMV au mois de mai. De façon unanime le CA a rejeté cette demande.

Le congrès peut avoir lieu à Tunis ou Hammamet, un vendredi et les ateliers le samedi matin. Dates retenues les 12 et 13 octobre 2018. Le lieu du congrès sera choisi en fonction du nombre de participants, lieu que choisira l'équipe tunisienne. (Amphithéâtre à la faculté de médecine ou salle d'hôtel). L'équipe tunisienne se chargera de proposer des hôtels pour les congressistes. FLG abordera avec le comptable les questions financières. Contacter Rim Abdelkrim.

Questions à aborder pour l'organisation du congrès : comité d'organisation tunisien, recherche de laboratoires locaux, choix d'hôtel pour les congressistes, organisation gala pour tous les congressistes le vendredi soir, répartition des charges de l'organisation (2/3 pour les tunisiens, 1/3 pour la SMV), programme du congrès, intervenants locaux, intervenants européens...

Cotisation

Le règlement de la cotisation 2017 sera possible sur le site Internet de la SMV jusqu'en date du lundi 22 Janvier 2018. Au-delà de cette date le règlement pour l'année 2017 se fera par chèque. Le règlement de la cotisation 2018 sera possible à partir du mardi 23 janvier 2018.

Célébration des 110 ans du BCG

L'association Camille Guérin (86210 Vouneil sur Vienne) organise pour 2018 une célébration pour les 110 ans du vaccin BCG. Elle sollicite la SMV pour une participation éventuelle à cette manifestation notamment par la promotion de la manifestation. Le CA donne son accord pour en faire la promotion (l'aide financière devra être raisonnable).

Réunion bureau : mardi 14 novembre de 18h00 à 19h00

Réunion CA : samedi 6 janvier 2018 à la Pitié à 10h00 (prévoir CR des commissions)

Réunion CA : 29 mars 2018 pour décompte des votes (prévoir plateau repas).